

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FOOT-ENTREPRISE - 2024/2025 CALENDRIER DES HUITIEMES DE FINALE

PAGE 1/2

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 4 (du lundi 20 au samedi 25 janvier 2025 au plus tard)**.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre comme mentionné ci-après :

- à **15H00** pour les clubs ne disposant pas d'un éclairage classé
- à **20H00** pour les clubs pouvant accueillir une rencontre en nocturne grâce à un éclairage classé E1 à E5
- à **14H30** sur la période du 15 Novembre au 15 Février.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

Les arbitres et les arbitres-assistants seront désignés par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

Les frais d'arbitrage seront à la charge des deux clubs (par moitié et **réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois :

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Entreprise et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Futsal pouvant être inscrit sur la feuille de match de Coupe Nouvelle-Aquitaine de Football Entreprise est limité à **4** sur l'ensemble de l'épreuve.

Les clubs peuvent faire figurer **16 (seize)** joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.). »

Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des RG de la LFNA est applicable sur toute la compétition.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FOOT-ENTREPRISE - 2024/2025 CALENDRIER DES HUITIEMES DE FINALE

PAGE 2/2

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer **16** joueurs maximum sur la feuille de match durant toute l'épreuve.

▲Date	Equipes	Résultat	Installation
Sans	<u>Bordeaux Dassault Sp 1 - Talence C. Hospit. 1</u>	-	<u>332810601</u>
Sans	<u>Merignac Daxap Rc 1 - Sud Ouest Auto As 1</u>	-	<u>332810203</u>
Sans	<u>Fc P2m 1 - Amateurs Fc Aquitain 1</u>	-	<u>330800101</u>
Sans	<u>Merignac Espace Foot 1 - Fc Groupe Pichet 1</u>	-	<u>332810203</u>
Sans	<u>Securite Sociale Ca 1 - Ph 33 Fc 1</u>	-	<u>330630724</u>
Sans	<u>Team Approved Fc 1 - Aircalo Fc 1</u>	-	<u>330630724</u>
Sans	<u>Bordeaux Metropole 1 - Speedauto Fc 1</u>	-	<u>335220101</u>
Sans	<u>Michelin Bassens As 1 - Fc Le Bon Jouet 1</u>	-	<u>330320102</u>